

PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE 2018-2020



GUIDE DU PROMOTEUR

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. CADRE D'APPLICATION	3
3. BUT ET OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	3
4. CLIENTÈLES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES	4
5. PROJETS ADMISSIBLES	4
5. PROJETS ADMISSIBLES (SUITE).....	5
6. OPTIONS POUR CRÉER VOTRE PROJET	5
7. PROJETS NON ADMISSIBLES.....	9
8. COÛTS ADMISSIBLES.....	9
9. COÛTS NON ADMISSIBLES	10
10. TAUX D'AIDES FINANCIÈRES	11
11. DÉPÔT DES PROJETS.....	12
12. CONDITIONS MINIMALES DE RECEVABILITÉ	12
13. DOCUMENTS OBLIGATOIRES À TOUTE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE	13

GUIDE DU PROMOTEUR

1. INTRODUCTION

Le Ministère du Tourisme en collaboration avec Tourisme Chaudière-Appalaches a mis sur pieds l'entente de développement numérique des entreprises touristiques (EDNET). Cette entente rend disponible une somme de 439 375 \$ sous forme de programme d'aide au développement numérique destinée aux entreprises touristiques de la région de la Chaudière-Appalaches qui souhaitent améliorer leurs présences sur Internet. L'enveloppe budgétaire étant fermée une priorisation des projets pourrait être faite advenant le cas qu'il y ait plus de demandes que les fonds disponibles.

2. CADRE D'APPLICATION

Le processus d'appel et d'analyse de projets sera encadré par les règles identifiées dans le présent document. Les promoteurs de projets sont invités à le lire attentivement pour pouvoir remplir le formulaire en ligne par la suite.

Notez bien qu'une demande d'aide financière au programme n'entraîne pas nécessairement son acceptation. Tourisme Chaudière-Appalaches analysera les dossiers et priorisera les projets correspondant aux priorités du programme et se réserve le droit de refuser tout projet qui ne lui apparaît pas pertinent.

Pour toute question relative au dépôt de projets ou à l'EDNET, vous pouvez contacter Sara-Émilie Laurin par courriel à selaurin@chaudiereappalaches.com ou par téléphone au 418 831-4411 poste 305

3. BUT ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme doit contribuer au rehaussement de l'intensité numérique des entreprises touristiques de la région de la Chaudière-Appalaches.

Plus précisément, les projets devront atteindre les objectifs suivants :

- accélérer le développement des compétences;
- accélérer leur transformation numérique;
- créer des contenus innovants pour :
 - enrichir l'expérience;
 - inspirer et engager le voyageur à chaque étape de son parcours (inspiration, planification, etc.).

4. CLIENTÈLES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

Les entreprises admissibles sont les PME touristiques : des attrait touristiques, des événements ou des établissements d'hébergement* touristique. Elles doivent être légalement constituées au Québec sous l'une des formes suivantes :

- organisme à but lucratif (OBL);
- organisme à but non lucratif (OBNL);
- coopérative.

Ne sont pas admissibles : les associations touristiques régionales ou sectorielles (ATR et ATS), les offices de tourisme, les organismes de développement économique, les entités municipales (dont le financement provient à plus de 50 % de municipalités ou de MRC), sociétés d'État ainsi que les ministères, les regroupements d'entreprises et organismes du gouvernement du Québec ou du Canada. De plus, les projets provenant des secteurs de la restauration, du commerce de détails, de l'accueil, des jeux de hasard ou liés à la vente et la consommation d'alcool sont inadmissibles.

AVEZ-VOUS DÉJÀ DÉPOSÉ UNE DEMANDE?

Les entreprises ayant reçu une aide financière de l'EDNET au cours des deux derniers appels de projets terminant le 8 novembre 2018 et le 1er mars 2019 **ne sont pas admissibles** au troisième appel de projet.

* À noter que le crédit marketing lié à la taxe d'hébergement pour les hébergements n'est pas admissible.

5. PROJETS ADMISSIBLES

Les projets admissibles visent à indiquer et à analyser les forces, les faiblesses ainsi que les enjeux et défis auxquels l'entreprise est confrontée. Ils doivent servir à déterminer des pistes d'adaptation au numérique ou de transformation possible en vue de développer une stratégie ou des projets adaptés à sa situation. Les projets admissibles se divisent en deux volets.

5. PROJETS ADMISSIBLES (SUITE)

VOLET 1 : ACCOMPAGNEMENT PRÉALABLE

- Réalisation d'une étude sur le positionnement numérique de l'entreprise;
- La réalisation d'un diagnostic de sa présence de son développement numérique;
- L'analyse des besoins;
- La formulation d'un plan stratégique en technologie numérique arrimé sur la stratégie d'affaires de l'entreprise;
- Préparation d'un plan d'affaires en technologie numérique.

VOLET 2 : MISE EN ŒUVRE

- La réalisation de cahiers de charges pour organiser les travaux de réalisation et d'implantation d'outils;
- L'intégration de solutions de commerce électronique qui génèrent une meilleure visibilité en plus de nombreux avantages sur le plan de l'optimisation de la gestion de données, du marketing et de la relation avec les clients;
- L'acquisition de logiciels et technologies nécessaires au passage à l'industrie 4.0 et à l'adoption des meilleures pratiques en technologie de l'information (TI);
- La création de contenus enrichis ou innovants pour bonifier l'expérience et l'engagement des touristes à chaque étape de leur parcours (vidéos immersifs, réalité virtuelle, assistant vocal, outils de partage de données, de partage de contenus utilisateurs, etc.);
- Formation des employés en lien avec les activités de mise en œuvre.

6. OPTIONS POUR CRÉER VOTRE PROJET

Tourisme Chaudière-Appalaches (TCA) vous a préparé quatre options de pour créer votre projet de développement numérique.

Notez bien que :

- Vous pouvez sélectionner plusieurs options pour créer votre projet;
- TCA vous propose le service de firmes spécialisées, mais vous avez le choix d'utiliser les services d'une autre firme pour chacune des options;
- TCA se dégage de toute responsabilité quant au travail final effectué par les firmes proposées.

OPTION 1 : DIAGNOSTIC ET RECOMMANDATIONS À PROPOS DE VOTRE PRÉSENCE WEB (VOLET 1)

Cette option permet de faire l'analyse complète de votre présence WEB (360°). Un rapport complet vous sera remis ainsi que des recommandations sur la mise en œuvre.

Exemple de diagnostic :

- Votre site Internet
 - Performance
 - Expérience utilisateur
 - Référencement SEO
 - Structure du site
 - Qualité de l'information
 - Qualité des photos
 - Réservation et ventes en ligne
- Présence sur les médias sociaux
 - Présence actuelle
 - Recommandations sur les bonnes pratiques
- Présence sur Google Maps (Mon entreprise)
- Présence sur TripAdvisor
- Fiche sur le site chaudiereappalaches.com et autres organismes touristiques
- Utilisation de l'infolettre et/ou d'un CRM pour vos clients
- Autres médias selon l'entreprise : Wikipédia et autres

Exemple de recommandations :

- Quoi faire et quoi prioriser dans la mise en place des améliorations
- Informations sur les outils à privilégier
- Aperçu des investissements qui devront être faits.

Firmes proposées :

Numérique.ca Lukas St-Germain lukas@numerique.ca 418 335-0804 poste 204 www.numerique.ca	Imago Communication Jean Savoie jsavoie@goimago.com 418 387-4781 poste 223 goimago.com
UBÉO Kristelle Laflamme klaflamme@ubeo.ca 418 221-7688 ou 1 855 321-7688 poste 236 ubeo.ca	Gonzo Marketing Frédéric Gonzalo info@gonzomarketing.biz 418 951-5488 fredericgonzalo.com

OPTION 2 : REFONTE WEB ET APPLICATION DES RECOMMANDATIONS (VOLET 2)

Conditionnel au diagnostic et recommandations (option 1), les coûts de mise en place (refonte web, amélioration SEO, site responsive, etc.) sont admissibles.

Exigence spécifique :

- Vous devrez nous fournir le diagnostic effectué pour que nous puissions accepter votre refonte web ou la mise en place des recommandations.

Notez bien

- Vous n'avez pas à faire de diagnostic si vous n'avez jamais eu de site web;
- Vous pouvez faire une refonte web sans diagnostic si votre site n'est pas responsive : permet une expérience de lecture et de navigation optimales pour l'utilisateur quelle que soit sa gamme d'appareils (téléphones mobiles, tablettes, liseuses, moniteurs d'ordinateur de bureau)

Firmes proposées :

Numérique.ca Lukas St-Germain lukas@numerique.ca 418 335-0804 poste 204 www.numerique.ca	Imago Communication Jean Savoie jsavoie@goimago.com 418 387-4781 poste 223 goimago.com
UBÉO Kristelle Laflamme klaflamme@ubeo.ca 418 221-7688 ou 1 855 321-7688 poste 236 ubeo.ca	Gonzo Marketing Frédéric Gonzalo info@gonzomarketing.biz 418 951-5488 fredericgonzalo.com

OPTION 3 : RÉALISATION D'UNE BANQUE PHOTO ET/OU VIDÉO DE VOTRE ENTREPRISE (VOLET 2)

Exemple de possibilités :

- Création d'un montage vidéo qui présente votre entreprise pour votre site Internet, Facebook et YouTube
- Prise de photos pour votre entreprise (15 à 20 photos de qualité professionnelle)
- Visite guidée (360°) de votre entreprise certifiée Google

Exigence spécifique :

- Faire signer la firme retenue le « formulaire d'obtention de droits d'auteur pour les images photos et vidéos » confirmant que :
 - l'ensemble des images vidéo réalisées pendant le tournage seront partagées avec Tourisme Chaudière-Appalaches et ses partenaires afin de créer une banque vidéo régionale ainsi que mettre en valeur l'entreprise avec les crédits photos dans la mesure du possible lorsque le format le permet;
 - les figurants ne demanderont pas de compensations monétaires supplémentaires pour l'utilisation des images photo et/ou vidéo;
 - les images photo et/ou vidéo sont libres de droits à 100 % pour une période indéfinie.

Firmes proposées :

Imago Communication

*Photos et/ou vidéos

Jean Savoie

jsavoie@goimago.com

418 387-4781 poste 223

goimago.com

Oranje

*Seulement vidéos

Samuel Nadeau

samuel@oranje.io

418 209-7077

oranje.io

Maps 360

Agence Google Street View agréée

Guy Couture

gcouture@maps360.ca

418 261-0010

maps360.ca

OPTION 4 : VOTRE PROPRE PROJET NUMÉRIQUE

Vous avez la possibilité de déposer votre propre projet numérique au programme d'aide au développement numérique. Assurez-vous de bien répondre aux critères d'admissibilité du programme et aux projets admissibles. Le projet peut toucher à un ou plusieurs volets du programme et être combiné avec les options précédentes.

Exigences spécifiques :

- Répondre à des questions supplémentaires dans le formulaire de dépôt :
 - Description détaillée du projet
 - Expliquer en quoi votre projet est justifié. Démontrez la pertinence de sa mise en place pour votre entreprise et la région de la Chaudière-Appalaches.
 - Expliquer en quoi votre projet va améliorer l'expérience numérique de votre entreprise pour vos clients.

7. PROJETS NON ADMISSIBLES

- Projet visant la **simple*** refonte d'un site Internet;
- L'acquisition de base de données;
- Les dépenses effectuées par l'entreprise avant le dépôt de la demande;
- Les dépenses d'immobilisations liées à l'acquisition d'équipements;
- Les frais d'hébergements ou la mise en place de salle de serveurs;

*Un diagnostic et des recommandations à propos de votre présence web devront être faits préalablement avant d'obtenir de l'aide pour la refonte d'un site Internet. (Voir proposition à l'option 2)

8. COÛTS ADMISSIBLES

VOLET 1 : ACCOMPAGNEMENT PRÉALABLE

- les honoraires professionnels de firmes ou de consultants spécialisés pour la réalisation d'études spécifiques concernant le développement numérique pour une entreprise;
- les frais de déplacement de la firme ou du consultant liés à la réalisation du projet;
- la partie non remboursable des taxes afférentes aux coûts admissibles.

VOLET 2 : MISE EN ŒUVRE

- les honoraires professionnels pour l'accompagnement à l'implantation des solutions proposées;
- les achats d'équipements technologiques permettant l'usage de la solution;
- l'abonnement à des services « infonuagique » si la solution est offerte dans cette technologie;
- l'achat de matériel ou logiciel ou application mobile permettant d'accroître le degré d'interaction avec le client;
- l'achat de progiciel de gestion intégré;
- l'achat de logiciel de commerce électronique;
- les frais de déplacement (comparables à ceux de l'ATR), les frais généraux, les salaires et les avantages sociaux des ressources humaines du promoteur dédiés spécifiquement à la réalisation du projet;
- le coût de formation ou de perfectionnement des ressources humaines responsable ou lié à la mise en œuvre du projet de développement numérique;
- la partie non remboursable des taxes afférentes aux coûts admissibles.

9. COÛTS NON ADMISSIBLES

- les coûts reliés au fonds de roulement, au service de la dette, aux pertes d'opération, aux pertes en capital et au rachat de capital;
- les coûts reliés à la mise aux normes, au maintien d'actifs et à la conformité des règlements;
- les salaires, les frais d'exploitation et les frais de gestion réguliers du promoteur;
- les coûts d'achat ou de location de terrains, d'immeubles ou d'installations;
- les dépenses d'immobilisations liées à l'acquisition d'équipements;
- les coûts d'achat de la bande passante;
- les coûts liés à une commission de vente sur les plateformes de vente ou de réservation en ligne sont exclus;
- le développement de jeux vidéo et d'infrastructures technologiques;
- la mise en place de salle de serveurs;
- les dons et les contributions en nature ou en services;
- les transferts d'actifs;
- les dépassements de coûts;
- les frais juridiques.

10. TAUX D'AIDES FINANCIÈRES

	Volet 1 : Accompagnement préalable	Volet 2 : Mise en œuvre
Taux d'aide financière	50 % des travaux admissibles	50 % des travaux admissibles
Les montants d'aide maximums par volets	2 500 \$ par entreprise*	2 500 \$ par entreprise*
Coût minimum du projet	1 500 \$	1 500 \$

*Le montant accordé peut être inférieur à 2 500 \$

Mise de fonds minimale de 20%

Le financement de chaque projet doit comporter une mise de fonds de sources non gouvernementales (un apport de sources privées) du bénéficiaire d'au moins 20 % du coût total du projet.

La mise de fonds du promoteur incluant celles de ses partenaires (milieu, ville, commandites privées, prêts d'une institution financière), le cas échéant, ne peut provenir :

- des sources considérées au cumul des aides gouvernementales, détaillées ci-après;
- d'un transfert d'actifs;
- d'une contribution en bien et services.

Cumul d'aide gouvernemental

Les OBNL et coop peuvent compléter financement avec d'autres sources gouvernementales jusqu'à 80% du coût du projet.

Sont considérées dans le cumul d'aides gouvernementales :

- les entités figurant aux annexes des états financiers consolidés du gouvernement du Québec (comptes publics). Il s'agit notamment des ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le Fonds consolidé du revenu, des organismes et fonds spéciaux du gouvernement qui ont leur propre entité comptable et des entreprises du gouvernement du Québec;
- sont aussi prises en compte et incluses, les aides financières provenant des ministères et organismes du gouvernement du Canada;

11. DÉPÔT DES PROJETS

Pour soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme, vous devez remplir le « Formulaire de dépôt en ligne - Programme d'aide au développement numérique 2018-2020 » disponible sur le site chaudiereappalaches.com dans la section services aux membres.

Dates de dépôt de projets :

- 8 novembre 2018, 16 h
- 1er mars 2019, 16 h
- 10 janvier 2020, 16 h

IMPORTANT : l'ensemble des projets devront être complétés au plus tard le 31 mars 2022.

12. CONDITIONS MINIMALES DE RECEVABILITÉ

- Le projet et le contenu de celui-ci doivent mettre en valeur principalement (au minimum 80% du projet) le territoire de la Chaudière-Appalaches.
- La clientèle cible du projet doit être significativement touristique.
- Les documents exigés démontrent la faisabilité du projet.
- Le promoteur devra obligatoirement contribuer à une mise de fonds minimale de 20 % du coût total du projet déposé.
- Le projet doit être conforme aux lois et règlements en vigueur au Québec.
- Le promoteur a soumis tous les documents obligatoires et bien remplis. Toute demande incomplète sera considérée **inadmissible** (voir les documents obligatoires à la page suivante)
- La demande est reçue dans les temps. Toute demande reçue après la date limite sera considérée **inadmissible**.

13. DOCUMENTS OBLIGATOIRES À TOUTE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES SELON LES OPTIONS CHOISIES				
VOTRE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DOIT COMPORTER LES INFORMATIONS SUIVANTES À JOINDRE AU FORMULAIRE, SELON LES OPTIONS SÉLECTIONNÉES DANS VOTRE PROJET, ET CE, EN FORMAT ÉLECTRONIQUE À TRAVERS FORMULAIRE DE DÉPÔT EN LIGNE.	Option 1 : Diagnostic et recommandations à propos de votre présence web	Option 2 : Refonte web et application des recommandations	Option 3 : Réalisation d'une banque photo et/ou vidéo de votre entreprise	Option 4 : votre propre projet numérique
- Une copie du formulaire de demande d'aide financière complété de façon électronique en version PDF et Microsoft Word.	●	●	●	●
- Une résolution de l'organisme ou de l'entreprise mandatant le signataire de la demande d'aide financière à ce programme et tout document pertinent à la demande*.	●	●	●	●
- La soumission du fournisseur de service sélectionné comprenant une description détaillée du travail effectué et des coûts	●	●	●	●
- Le formulaire d'obtention de droits d'auteur pour les images photos et vidéos, confirmant que : <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des images vidéo réalisées pendant le tournage sont partagées avec Tourisme Chaudière-Appalaches et ses partenaires afin de créer une banque vidéo régionale ainsi que mettre en valeur l'entreprise avec les crédits photos dans la mesure du possible lorsque le format le permet; - les figurants ne demanderont pas de compensation monétaire pour l'utilisation des images; - les images photo et vidéo sont libres de droits à 100 % pour une période indéfinie 			●	
- Des éléments visuels pertinents s'il y a lieu (visuels de ce qui est existant, esquisses du projet, etc.)	●	●	●	●

*Si vous n'avez pas de conseil d'administration, vous devez soumettre une lettre mandatant le signataire de l'aide financière.